



BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES QUANT AU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 08/22 RELATIF AU BUDGET 2023

Membres présents de la commission : Gian-Reto Gotsch, Carina Huguenin, Nicolas Sudan, Claudia Witte.

Excusés : Manfred Elmer, Stéphane Martin, Cécile Martini

Membre présent du bureau : Bernard Treboux (Président du Conseil Communal)

Membres présents de la municipalité : Denis Currat, André Dunand, Marc Mazzariol, Sonia Pittet

Excusée : Nathalie Guignard-Pidoux,

Le 14 novembre 2022, la Commission des finances (CoFin) a discuté le projet de budget 2023 avec les membres présents de la Municipalité.

Le lundi 28 novembre, Denis Currat et Marc Mazzariol, ont expliqué, en présentiel leurs réponses écrites aux questions que la Cofin leur avait adressé le mardi 22 novembre 2022 à la suite de sa séance du lundi 21 novembre 2022.

Les explications et réponses fournies par la Municipalité quant au budget 2023 ont permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- Budget presque à l'équilibre qui montre un faible déficit de Chf 16'515.--
- Amélioration du plan comptable qui est plus détaillé et apporte ainsi une meilleure transparence quant au coût réel de certains postes
- Le poids qu'occupent les deux postes « Piscine » et « Structure d'accueil » dans le budget de la Commune

Dans le cadre de son analyse du budget 2023, la CoFin a d'une part procédé à l'élaboration d'un fichier Excel récapitulatif par poste afin de favoriser la comparaison avec le budget 2022 et les comptes réels 2021 et ainsi apporter une vision plus analytique. D'autre part, elle a adressé des questions d'ordre général et d'autres plus précises quant aux écarts relevés pour certains postes.

La CoFin tient à relever les échanges instructifs lors des différentes réunions avec la Municipalité, ce qui montre une volonté d'améliorer la transparence.

Handwritten signature and date: 16/11/22

La CoFin tient à partager avec les membres du Conseil les principaux éléments suivants relevés lors des échanges avec la Municipalité :

1. Comment peut-on présenter un résultat quasi à l'équilibre alors qu'en comparaison du budget 2022, nous constatons :

- Moins de revenus d'impôts
- Globalement des charges énergétiques en forte hausse
- Des projets de rénovation tels que place de jeux ou l'espace Gasser notamment

Suite aux explications de la Municipalité, la CoFin comprend que l'équilibre budgétaire provient non seulement de l'effort de la Municipalité de contenir un budget non déficitaire mais aussi par le prélèvement supplémentaire de CHF 100'000 aux fonds de réserve par rapport à l'élaboration du budget 2022. Il convient en outre de relever que l'équilibre budgétaire provient du fond de péréquation favorable ainsi qu'entre autres de la prévision des droits de successions et donations.

2. Souhaitant pouvoir nous assurer que le poste salaire est raisonnable en comparaison de celui budgété en 2022, nous avons sollicité l'obtention de la clé de répartition et à défaut les charges annualisées pour 2022.

La CoFin relève que la masse salariale estimée pour 2023 est en adéquation avec les charges réelles.

3. La CoFin souhaitait comprendre quels étaient les fonds de réserves touchés par les prélèvements et leur utilisation mais également l'état de situation desdits fonds de réserves.

La Municipalité nous a précisé que l'état des fonds de réserve aux 31.12.2021 s'élevait à CHF 1'178'683.01

Elle a aussi précisé que les montants principaux sont prélevés comptablement, à l'exception du fonds « Forêt » qui est lui un fonds « physique », de la manière suivante :

- CHF 41'000.-- : Forêts - révision du plan de gestion – Sentier des 3 villages / parcours sportif
- CHF 40'000.-- : Déménagement bureau direction structure d'accueil - changement de moquette à l'entrée, création de vestiaires (suite à la visite OFCO), poste d'un adoucisseur
- CHF 38'000.-- : Entretien des place de jeux et de sport - Remise en état espace Gasser, Remise en état des places de jeux, Entretien des arbres (Tillette ou cimetière)
- CHF 37'000.-- : Ordures ménagères – Finir le projet 2021 lancé par la législature précédente et relatif à la modernisation du logiciel de contrôle d'accès, finir les travaux d'aménagement entamés en 2021.

4. La CoFin s'est également penchée sur le compte 200.318.0 – Honoraire et prestation de service et a relevé une augmentation de plus de 16% provenant notamment d'un taux estimé d'activité insuffisant.

La CoFin a relevé, sous la rubrique 320.423.6 « Résultat bail à ferme Agfors » l'absence de revenus comparé à ceux réellement enregistrés en 2021. Les revenus comptabilisés en 2021 concernent plusieurs années, dès lors le budget 2023 devrait inclure l'estimation du revenu annuel du bail à ferme. Dans les échanges avec la Municipalité quant au poste 320.423.6, la Municipalité a accepté de corriger le budget 2023 en ajoutant un revenu estimé à CHF 40'000.—. La Commission des Finances recommande d'adopter l'amendement suivant :

1. Inscrire un revenu de CHF 40'000.— à la rubrique No 320.423.6 « Résultat bail à ferme Agfors » portant ainsi le résultat déficitaire de CHF 16'515.—à un bénéfice de CHF 23'485.—.

Conclusions :

Vu le préavis municipal N° 08/22 relatif au budget 2023,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des Finances recommande au Conseil Communal de Bassins d'accepter l'amendement proposé et d'accepter le préavis 08/22 amendé relatif au budget 2023, soit :

1. D'adopter le budget amendé 2023 soit :

Total des charges :	CHF 8'307'675.—
Total des revenus :	CHF 8'331'160.—
Résultat net :	+ CHF 23'485.—

Fait à Bassins, le 29 novembre 2022



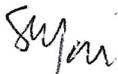
Manfred Elmer



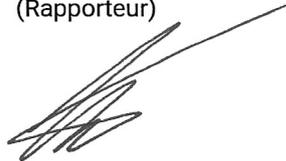
Gian-Reto Gotsch
(Rapporteur)



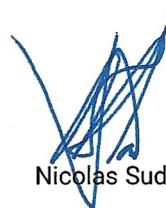
Carina Huguenin



Stéphane Martin



Cécile Martini



Nicolas Sudan



Claudia Witte